

09 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2004](#)

Scolarité obligatoire

Le Conseil des Ministres a chargé Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, également compétente en matière d'enseignement, de soumettre au Comité de concertation un avant-projet de loi prévoyant l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 5 ans, à partir de l'année scolaire 2005-2006.

Le Conseil des Ministres a chargé Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, également compétente en matière d'enseignement, de soumettre au Comité de concertation un avant-projet de loi prévoyant l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 5 ans, à partir de l'année scolaire 2005-2006.

Cet abaissement offrira une possibilité supplémentaire de rattraper un éventuel retard scolaire dès le plus jeune âge, notamment chez les enfants les moins nantis. Actuellement, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire pendant 12 années scolaires complètes, à partir du 1er septembre de l'année où ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à ce qu'ils atteignent 18 ans ou le diplôme de l'enseignement secondaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe